



Nommer un administrateur de biens sur une indivision

Par **Fredo13**, le **26/04/2019 à 13:08**

Bonjour, qui peut nommer un administrateur de bien sur une indivision qui est gérée sans aucun accord par un indivisitaire minoritaire?

Par **Visiteur**, le **26/04/2019 à 13:48**

Bonjour

Il est nécessaire d'établir une convention d'indivision (sorte de statuts) qui fixe les règles de nomination et de remplacement d'un gérant .

Par **youris**, le **26/04/2019 à 13:49**

bonjour,

cela est prévu par l'article 813 du CC qui indique:

[quote]

Les héritiers peuvent, d'un commun accord, confier l'administration de la succession à l'un d'eux ou à un tiers. Le mandat est régi par les [articles 1984 à 2010](#).[/quote]

mais tout indivisaire peut prendre les mesures nécessaires à la conservation d'un bien indivis même sans caractère d'urgence (art.815.2.).

le ou les indivisaires titulaires d'au moins deux tiers des droits indivis peuvent effectuer certains actes prévus par l'article 815.3.

voir ce lien:

<https://www.village-justice.com/articles/les-regles-fonctionnement-indivision,30285.html>

salutations